Série des Prix Pionnières

Questions Fréquemment Posées

Mise à jour 2025

Women IN Mining CANADA

Table des matières

3 Général
5 Prix Pionnière
8 Prix Pionnière Autochtone
11 Prix Pionnière Autochtone Étudiante
14 Prix Pionnière Étudiante
16 Prix de Mentorat Rick Hutson
18 Série des Prix Pionnières 2025
21 Statistiques

Général

Combien de prix compte la série des prix Pionnières?
La série des prix Pionnières de Women in Mining Canada comprend cinq (5) prix :

- Prix Trailblazer
- Prix Trailblazer autochtone
- Prix Trailblazer étudiant autochtone
- Prix Trailblazer étudiant
- Prix de mentorat Rick Hutson

Une anciene lauréate peut-elle être mis en nomination à nouveau?
Les anciennes lauréates ne sont pas admissibles au prix qu'elles ont reçu. Cependant, elles peuvent être mis en nomination et remporter d'autres prix de la série des prix Pionnières auxquels elles sont admissibles.

La personne mise en nomination doit-elle être informée de sa nomination avant de soumettre sa candidature?
Non, la personne mise en nomination n'est pas tenue d'être informée de sa nomination. Women in Mining Canada communiquera uniquement avec la personne qui a proposé la candidature au sujet de la nomination, sauf si la personne mise en nomination est sélectionnée comme lauréate. Les lauréates sont contactées directement par Women in Mining Canada.

Les auto-nominations sont-elles pénalisées?
Non, les auto-nominations ne sont pas pénalisées. Les juges ont pour instruction de traiter les nominations et les auto-nominations de manière égale.

Dans quelles langues le dossier de candidature peut-il être rédigé et soumis?
Les dossiers de candidature peuvent être soumis en anglais, en français ou dans une combinaison des deux langues. Les documents soumis dans d'autres langues ne seront pas pris en compte par les juges, sauf si une traduction est fournie par la personne qui propose la candidature.

Qui juge les prix?
Women in Mining Canada nomme des jurys indépendants pour chaque prix. Tous les efforts sont déployés pour que les jurys représentent une diversité variée, notamment :

- Géographie
- Sexe
- Âge
- Origine ethnique
- Profession/type de carrière
- Niveau de carrière/progression

Les jurys sont composés de :

- Représentant(e)s de Chapitres de Women in Mining
- Représentant(e)s des commanditaires de Women in Mining Canada
- Bénévoles de Women in Mining Canada
- Ancien(ne)s lauréat(e)s
- Famille Hutson (pour le Prix de mentorat Rick Hutson)
- Autres professionnel(le)s

Une rétroaction est-elle fournie pour les candidatures non retenues?
Vous pouvez demander votre rétroaction par courriel à info@wimcanada.org. Cependant, les juges ne fournissent pas tous leurs commentaires au-delà de la grille d'évaluation, et il est donc possible que ces commentaires ne soient pas disponibles.

Quand les prix sont-ils remis?
Les prix sont remis lors de la cérémonie annuelle de remise des prix « Mining for Diversity » de Women in Mining Canada, qui se déroulent dans le cadre du congrès du Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC) à Toronto. La date et l'heure exactes varient d'une année à l'autre. Les lauréates sont priés d'assister à l'événement ou, s'ils ne peuvent pas se déplacer, de fournir une acceptation par vidéo.

Prix Pionnière

Quand le prix a-t-il été créé?
Le prix a été créé en 2011 et décerné pour la première fois en 2012.

Combien de lauréates y a-t-il eu depuis sa création?
Quinze lauréates ont été nommées depuis sa création, dont deux en 2018.

Combien de candidatures sont généralement reçues chaque année?

Au cours des cinq dernières années, entre 15 et 30 candidatures ont été reçues chaque année. Cependant, en 2024, la possibilité de conserver les candidatures jusqu'à trois ans, sans avoir à les soumettre à nouveau, a été introduite. Par conséquent, cela pourrait avoir une incidence sur le nombre de candidatures reçues dans les années à venir.

Quel est l'objectif du prix?

Le prix vise à reconnaître les femmes qui incarnent l'esprit d'avant-garde qui anime l'industrie minière canadienne. Les lauréates sont des femmes avant-gardistes qui s'appuient sur leurs expériences passées et présentes pour élaborer des stratégies d'avenir.

Qui est admissible au prix?

Toutes les candidates (nominées ou auto-nominées) doivent s'identifier comme femmes et être citoyennes ou résidentes canadiennes. Les réalisations de la candidate doivent avoir été réalisées dans l'industrie minière canadienne. Les administratrices et les entrepreneures actuels de Women in Mining Canada ne sont pas admissibles au prix.

Y a-t-il des restrictions quant aux secteurs ou aux domaines d'activité de la candidate?

Tous les secteurs et domaines sont admissibles, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs technique, opérationnel, commercial, professionnel, culturel, administratif et de développement durable.

Quelle doit être l'ampleur de l'impact de la candidate?

L'impact de la candidate au sein de l'industrie minière canadienne doit être significatif, mais pas nécessairement de grande envergure. Les réalisations de sous-groupes de femmes dans l'industrie minière (par exemple, les femmes de couleur, les femmes handicapées, les femmes dans les métiers, les femmes en finance, les femmes d'une région géographique particulière, etc.) sont jugées de la même manière que celles de groupes plus larges de femmes. La qualité prime sur la quantité.

Comment le prix est-il décerné?

Le prix sera jugé selon les critères suivants :

- Réalisation(s) particulière(s) démontrant la contribution de la candidate à l'industrie minière canadienne. *Les réalisations de la candidate sont-elles bénéfiques pour l'industrie minière canadienne?*
- Comment la candidate utilise-t-elle sa pensée créative, intuitive et novatrice pour favoriser un changement avant-gardiste? *Comment la candidate a-t-elle accompli ses réalisations?*
- Comment la candidate autonomise-t-elle d'autres femmes dans l'industrie minière canadienne? *Comment elle s'est-elle ouvert des portes et les a-t-elle gardées ouvertes pour d'autres femmes.*
- La candidate s'engage à améliorer continuellement l'appartenance et l'inclusion au sein de l'industrie minière canadienne. *Déploie-t-elle des efforts pour que les autres se sentent bien accueillis et en sécurité dans son milieu de travail?*
- Qualité générale du dossier de candidature

Que doit contenir le dossier de candidature ?
Le dossier de candidature doit comprendre :

- Les coordonnées du proposant et de la candidate
- Un CV complet
- Une lettre de motivation décrivant les réalisations et les contributions de la candidate à l'industrie minière canadienne
- Un minimum d'une (1) et un maximum de trois (3) lettres de soutien à la candidate

Prix Pionnière Autochtone

Quand le prix a-t-il été créé?
Le prix a été créé en 2017 et décerné pour la première fois en 2018.

Combien de lauréates y a-t-il eu depuis sa création?
Il y a eu 8 lauréates depuis sa création.

Combien de nominations sont généralement reçues par an?
Au cours des cinq dernières années, entre une et six nominations ont été reçues chaque année. Cependant, en 2024, la possibilité de conserver les nominations jusqu'à trois ans, sans avoir à les soumettre à nouveau, a été introduite. Par conséquent, cela pourrait affecter le nombre de nominations reçues dans les années à venir.

Quel est l'objectif du prix?

Le prix vise à reconnaître les femmes autochtones qui incarnent l'esprit d'avant-garde et qui s'intègrent à l'industrie minière canadienne. Les lauréates sont des femmes avant-gardistes qui s'appuient sur leurs expériences passées et présentes pour élaborer des stratégies d'avenir.

Qui est admissible au prix?

Toutes les candidates (nominées ou auto-nominées) doivent s'identifier comme femmes et être citoyennes ou résidentes canadiennes. Les réalisations de la candidate doivent concerner l'industrie minière canadienne. Les candidates doivent s'identifier comme Autochtones : Premières Nations, Métis ou Inuits. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples : les Indiens (communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Women in Mining Canada accueille et encourage les candidatures des trois groupes. Les administratrices et les entrepreneures actuels de Women in mining Canada ne sont pas admissibles au prix.

Y a-t-il des restrictions quant aux secteurs ou aux domaines d'activité des candidates?

Tous les secteurs et domaines sont admissibles, y compris, mais sans s’y limiter, les secteurs technique, opérationnel, commercial, professionnel, culturel, administratif et de développement durable.

Quelle doit être l'ampleur de l'impact de la candidate?

L'impact de la candidate au sein de l'industrie minière canadienne doit être significatif, mais pas nécessairement de grande envergure. Les réalisations de sous-groupes de femmes dans l'industrie minière (par exemple, les autochtones, les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes handicapées, les femmes dans les métiers, les femmes en finance, les femmes d'une région géographique particulière, etc.) sont jugées de la même manière que celles de groupes plus larges de femmes. La qualité prime sur la quantité.

Comment le prix est-il décerné?

Le prix sera jugé selon les critères suivants :

- Réalisation(s) particulière(s) démontrant la contribution de la candidate à l'industrie minière canadienne. *Les réalisations de la candidate sont-elles bénéfiques pour l'industrie minière canadienne?*
- Comment la candidate utilise-t-elle sa pensée créative, intuitive et novatrice pour favoriser un changement avant-gardiste? *Comment la candidate a-t-elle accompli ses réalisations?*
- Comment la candidate favorise l'autonomisation des autres Autochtones et/ou des femmes dans l'industrie minière canadienne, comment elle s'est ouvert des portes et les a gardées ouvertes pour les prochaines générations. *Les proposants peuvent se concentrer sur l'autonomisation des personnes autochtones, des femmes, ou aborder les deux.*
- Comment la candidate s'engage à améliorer continuellement l'appartenance et l'inclusion dans l'industrie minière canadienne. *Déploie-t-elle des efforts pour que les autres se sentent accueillis et en sécurité dans son environnement de travail?*
- Qualité générale du dossier de candidature

Que doit contenir le dossier de candidature ?
Le dossier de candidature doit comprendre :

- Les coordonnées du proposant et de la candidate
- Un CV complet
- Une lettre de motivation décrivant les réalisations et les contributions de la candidate à l'industrie minière canadienne
- Un minimum d'une (1) et un maximum de trois (3) lettres de soutien à la candidate

Prix Pionnière Autochtone Étudiante

Quand le prix a-t-il été créé?
Le prix a été créé en 2017 et décerné pour la première fois en 2018.

Combien de lauréates y a-t-il eu depuis sa création?
Il y a eu sept lauréates depuis sa création.

Combien de nominations sont généralement reçues par an?
Au cours des cinq dernières années, entre une et trois nominations ont été reçues chaque année. Cependant, en 2024, la possibilité de conserver les nominations jusqu'à trois ans, sans avoir à les soumettre à nouveau, a été introduite. Par conséquent, cela pourrait affecter le nombre de nominations reçues dans les années à venir.

Quel est l'objectif du prix?

Le prix vise à reconnaître les étudiantes autochtones qui ont fait preuve de leadership en soutenant d'autres personnes autochtones et/ou des femmes souhaitant faire carrière dans l'industrie minière canadienne.

Qui est admissible au prix?

Toutes les candidates (nommées ou auto-nommées) doivent s'identifier comme femmes et être inscrites à un programme d'études postsecondaires. Les candidates doivent s'identifier comme Autochtones : Premières Nations, Métis ou Inuits. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples : les Indiens (communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Women in Mining Canada encourage les candidatures des trois groupes. Les administratrices et les entrepreneures actuelles de Women in Mining Canada ne sont pas admissibles au prix.

Y a-t-il des restrictions quant aux types de programmes ou de disciplines étudiés?

Il n'y a aucune restriction quant au type d'établissement postsecondaire, au programme d'études, au niveau d'études ou au statut à temps partiel ou à temps plein. Cependant, les candidates doivent démontrer un intérêt pour une carrière dans l'industrie minière après l'obtention de leur diplôme.

Comment le prix est-il décerné?

Le prix sera jugé selon les critères suivants :

- Question à développement 1 : « Pourquoi la candidate est-elle intéressée par une carrière dans l'industrie minière canadienne?» L*a candidate a-t-elle démontré un intérêt pour l'industrie minière canadienne, quel que soit son domaine d'études?*
- Question à développement 2 : « Comment la candidate a-t-elle soutenu et contribué à l'avancement d'autres personnes autochtones et/ou de femmes souhaitant faire carrière dans l'industrie minière canadienne?» *La candidate fait-elle preuve de leadership envers ses pairs? La réponse peut porter sur les personnses autochtones, les femmes, ou les deux.*
- CV : La candidate fait-elle preuve d'initiative dans la recherche de stages, de bénévolat, etc. *Une expérience de travail dans l'industrie minière canadienne n'est pas obligatoire, mais constitue un atout.*
- Relevé de notes : La candidate a-t-elle constamment de bonnes notes ou s'améliore-t-elle au fil du temps? *Si la candidate est nouvellement étudiante et n'a pas encore accès à un relevé de notes, elle peut soumettre une attestation d'inscription.*
- Qualité générale du dossier de candidature

Que doit contenir le dossier de candidature?
Le dossier de candidature doit inclure :

- Les coordonnées du proposant et de la candidate
- Un CV complet
- Les réponses aux deux questions de développement

Prix Pionnière Étudiante

Quand le prix a-t-il été créé?
Le prix a été créé en 2016 et décerné pour la première fois en 2017.

Combien de lauréates y a-t-il eu depuis sa création?
Il y a eu 9 lauréates depuis sa création.

Combien de candidatures sont généralement reçues par an?
Au cours des cinq dernières années, entre 5 et 30 candidatures ont été reçues chaque année. Cependant, en 2024, la possibilité de conserver les candidatures jusqu'à trois ans, sans avoir à les soumettre à nouveau, a été introduite. Par conséquent, cela pourrait avoir une incidence sur le nombre de candidatures reçues dans les années à venir.

Quel est l'objectif du prix?
Le prix vise à reconnaître les étudiantes qui ont fait preuve de leadership en soutenant d'autres femmes souhaitant faire carrière dans l'industrie minière canadienne.

Qui est admissible au prix?
Toutes les candidates (nominées ou auto-nominées) doivent s'identifier comme femmes et être inscrites à un programme d'études postsecondaires. Les administratrices et les entrepreneures actuelles de Women in Mining Canada ne sont pas admissibles au prix.

Y a-t-il des restrictions quant aux types de programmes ou de disciplines étudiés?
Il n'y a aucune restriction quant au type d'établissement postsecondaire, au programme d'études, au niveau d'études ou au statut d'étudiant à temps partiel ou à temps plein. Cependant, les candidates doivent démontrer un intérêt pour une carrière dans l'industrie minière après l'obtention de leur diplôme.

Comment le prix est-il jugé?
Le prix sera jugé selon les critères suivants :

- Question à développement 1 : « Pourquoi la candidate est-elle intéressée par une carrière dans l'industrie minière canadienne?» *La candidate a-t-elle démontré un intérêt pour l'industrie minière canadienne, quel que soit son domaine d'études?*
- Question à développement 2 : « Comment la candidate a-t-elle soutenu et contribué à l'avancement d'autres femmes souhaitant faire carrière dans l'industrie minière canadienne?» *La candidate fait-elle preuve de leadership envers ses pairs?*

- CV : La candidate fait-elle preuve d'initiative dans la recherche de stages, d'opportunités de bénévolat, etc. ? *Une expérience professionnelle dans l'industrie minière canadienne n'est pas obligatoire, mais constitue un atout.*
- Relevé de notes : La candidate a-t-elle régulièrement de bonnes notes ou s'améliore-t-elle au fil du temps? *Si la candidate est une nouvelle étudiante et n'a pas encore accès à un relevé de notes, elle peut soumettre une attestation d'inscription.*
- Qualité générale du dossier de candidature

Que doit contenir le dossier de candidature?
Le dossier de candidature doit inclure :

- Les coordonnées du proposant et de la candidate
- Un CV complet
- Les réponses aux deux questions de développement

Prix de Mentorat Rick Hutson

Quand le prix a-t-il été créé?
Le prix a été créé en 2016 et décerné pour la première fois en 2017.

Combien de lauréates y a-t-il eu depuis sa création?
Il y a eu 9 lauréates depuis sa création.

Qui était Rick Hutson?

Rick Hutson était un contributeur et un mentor précieux pour les étudiant(e)s souhaitant intégrer l'industrie minière; il était un membre très apprécié de l'industrie. Il déployait une énergie incommensurable envers les étudiant(e)s et il a collaboré avec de nombreuses universités et groupes étudiants, parlant, écoutant et partageant son enthousiasme pour l'industrie minière. Rick était très actif au sein de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) et du Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC), et était membre du conseil d'administration de Women in Mining Canada. Il est décédé en 2014. Suite à son décès, il a été décidé d'honorer la mémoire de Rick Hutson et tout le travail qu'il a accompli pour aider les jeunes femmes, en particulier, à intégrer l'industrie minière, et le prix a été créé.

Combien de candidatures reçoit-on généralement par an?

Au cours des cinq dernières années, entre 3 et 7 candidatures ont été reçues par an. Cependant, en 2024, il est désormais possible de conserver les candidatures jusqu'à trois ans, sans avoir à les soumettre à nouveau. Par conséquent, cela pourrait avoir une incidence sur le nombre de candidatures reçues dans les années à venir.

Quel est l'objectif du prix?

Le prix vise à reconnaître les mentors et les coachs, sans distinction de genre, qui ont soutenu, encouragé, guidé et conseillé des femmes tout au long de leur parcours dans l'industrie minière canadienne, que ce soit à l'école ou dans leur carrière.

Qui est admissible au prix?

Il n'y a aucune restriction d'admissibilité pour les candidat(e)s. Cependant, il existe des restrictions concernant les personnes qui proposent une candidature : elles doivent étudier et envisager une carrière dans l'industrie minière canadienne après l'obtention de leur diplôme ou travailler actuellement dans l'industrie minière canadienne; et elles doivent s'identifier comme femmes.

Les administratrices et les entrepreneures actuels de Women in Mining Canada ne sont pas admissibles à proposer un mentor pour le prix.

Comment le prix est-il jugé?

Le prix sera jugé selon les critères suivants :

- L'impact du (de la) candidat(e) sur la proposante
- L'impact du (de la) candidat(e) sur les autres membres de la communauté/de l'environnement
- Qualité générale du dossier de candidature

Que doit contenir le dossier de candidature?

Le dossier de candidature doit inclure :

- Les coordonnées de la proposante et du (de la) candidat(e)
- Une lettre de motivation décrivant le rôle de mentor du (de la) candidat(e)
- Un minimum d'une (1) et un maximum de trois (3) lettres de soutien pour le (la) candidat(e)

Série des Prix Pionnières 2025

Quelle est la période de mise en candidature?
Les candidatures seront ouvertes d'août 2025 au 5 décembre 2025 à 17 h (HE).

Quand aura lieu la période d'évaluation?
La période d'évaluation aura lieu du 12 décembre 2025 au 17 janvier 2027.

Quand les lauréates seront-elles informées?
Les lauréates seront informées entre le 21 et le 23 janvier 2025.

Quand les lauréates seront-elles annoncées publiquement?
Les lauréates seront annoncées publiquement en février. L'annonce sera faite sur les canaux de communication habituels de Women in Mining Canada.

Quand aura lieu la cérémonie de remise des prix « Mining for Diversity »?
La cérémonie de remise des prix « Mining for Diversity » aura lieu pendant le congrès annuel du Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC). L'événement aura lieu le mardi 3 mars. De plus amples informations (horaire et lieu) seront communiquées à l'approche de la date. L'entrée est gratuite pour le public; aucun laissez-passer PDAC n'est requis pour y accéder.

Y a-t-il d'autres avantages pour les lauréates?

- Les deux prix étudiants comprennent chacun une bourse de 5 000 $. La bourse du Prix Pionnière Autochtone est commanditée par Sprott, et la bourse du Prix Pionnière Étudiante est commanditée par Dundee Precious Metals.
- Une aide au déplacement est offerte aux lauréates qui en ont besoin pour assister à l'événement. Le déplacement des étudiantes est commandité par Wyloo.
- Pendant la conférence du PDAC, des entrevues vidéo avec les lauréates et, lorsque possible, les personnes ayant proposé la candidature sont réalisées. Ces vidéos servent à créer des extraits vidéo d'une à deux minutes, qui sont ensuite diffusés sur les canaux de communication habituels de Women in Mining Canada.
- D'autres avantages pourraient être offerts et communiqués à l'approche de la date.

Statistiques

La section suivante présente quelques statistiques démographiques sur les personnes précédemment nominées pour les différents prix. Les prix Pionnière et Pionnière Autochtone sont combinés, ainsi que les prix Pionnière Étudiante et Pionnière Autochtone Étudiante.

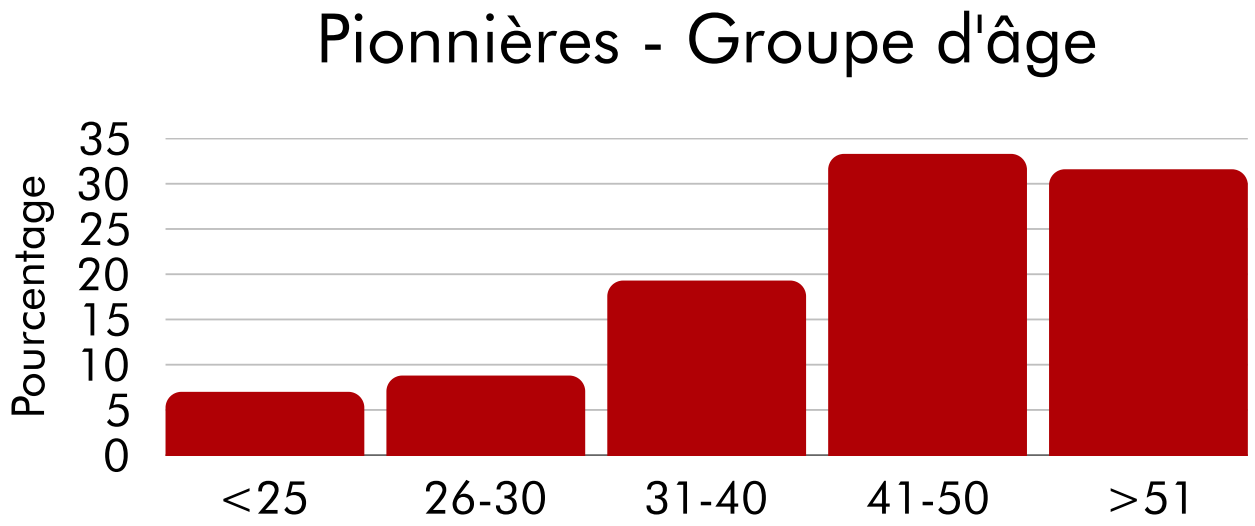

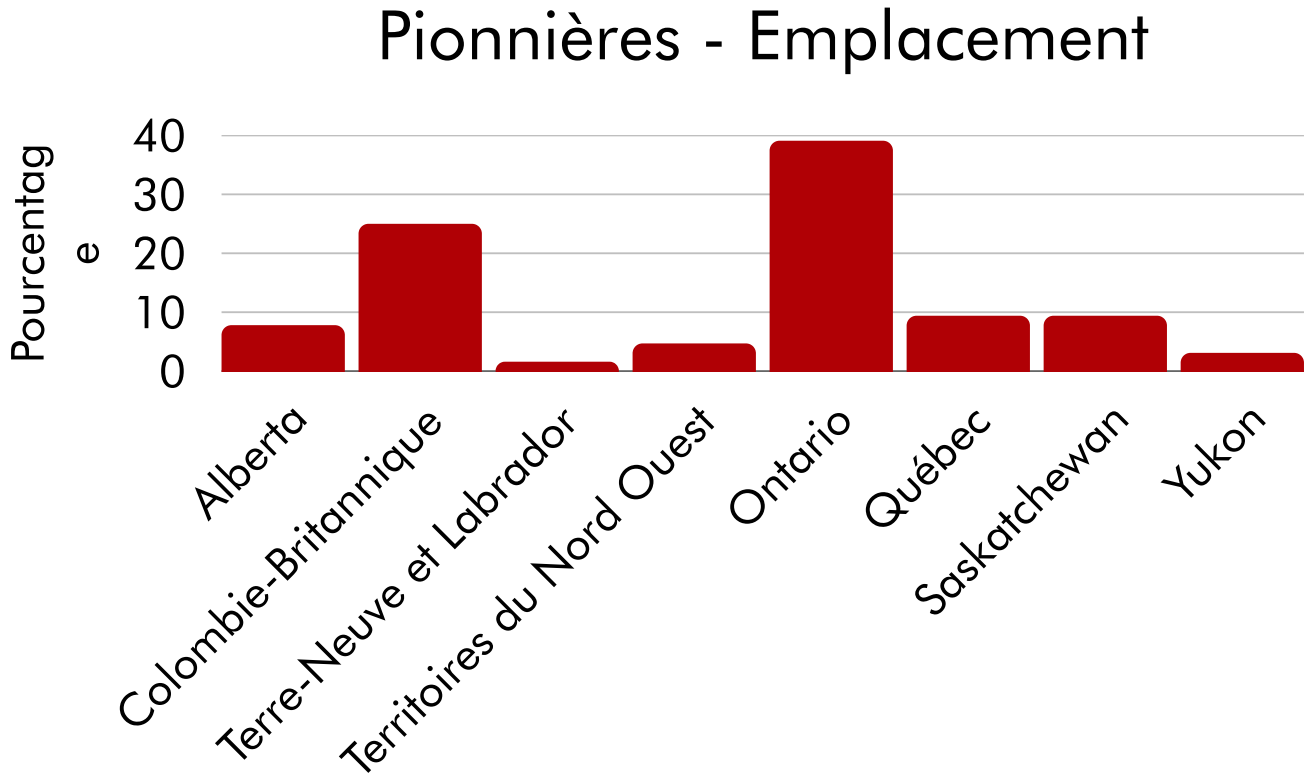

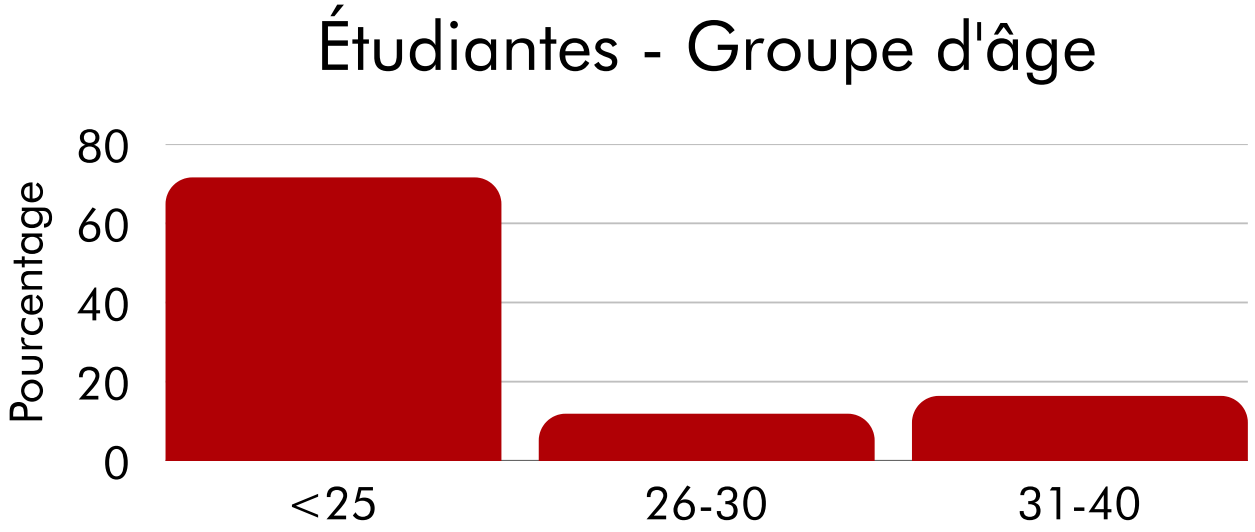
Étudiantes - Groupe d'âge
Pourcentage
80
60
40
20
0
<25
26-30
31-40

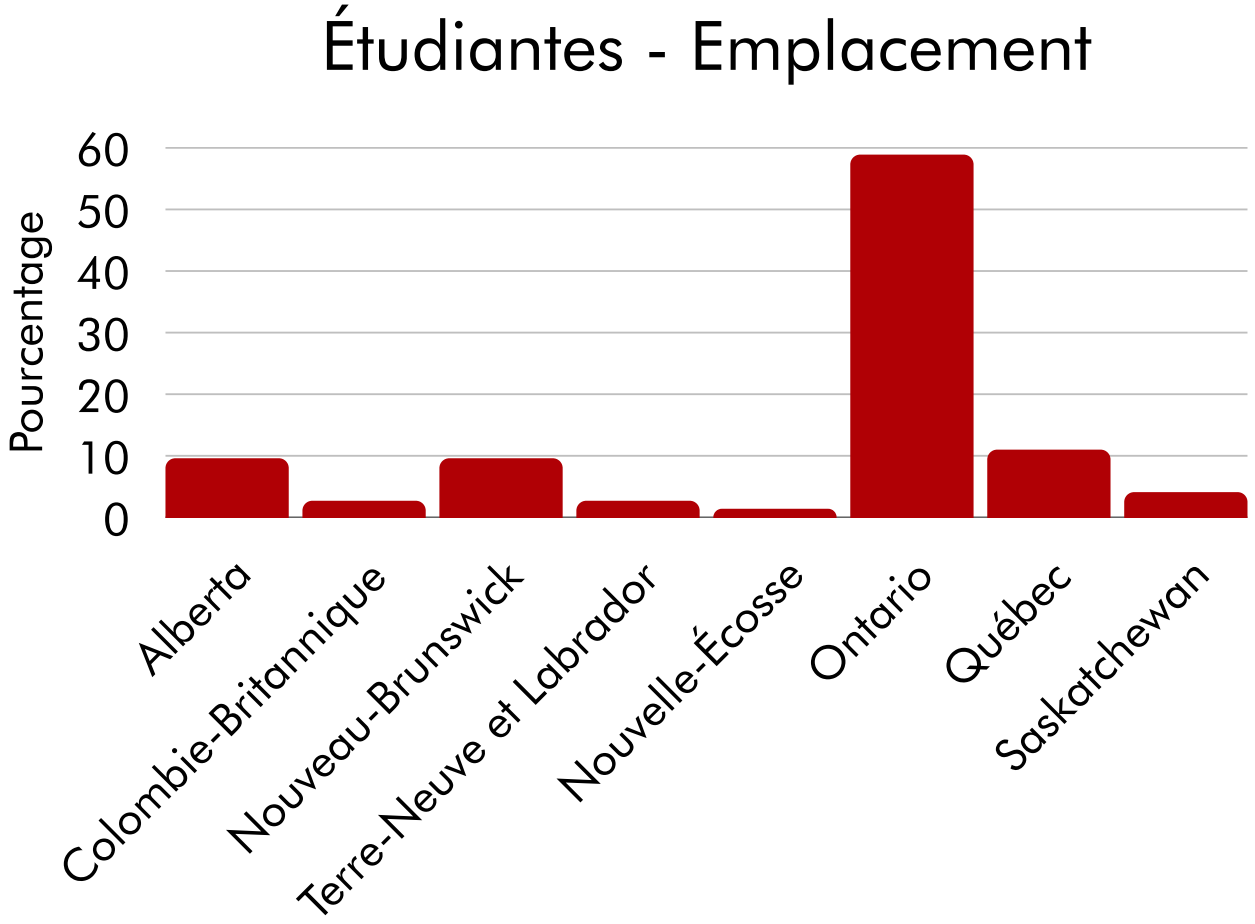
Étudiantes - Emplacement
Pourcentage
60
50
40
30
20
10
0
Alberta
Colombie-Britannique
Nouveau-Brunswick
Terre-Neuve et Labrador
Nouvelle-Écosse
Ontario
Québec
Saskatchewan

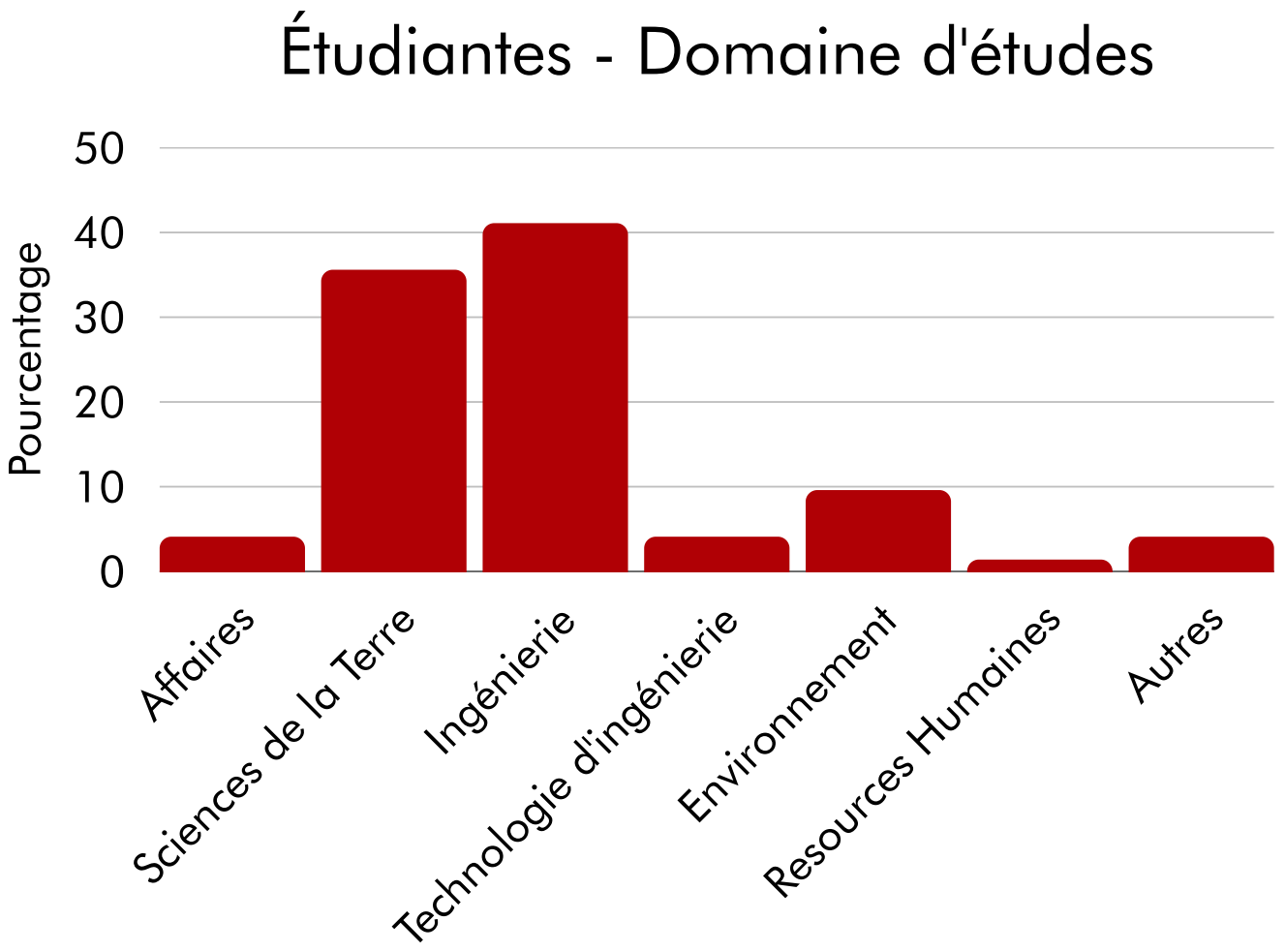
Étudiantes - Domaine d'études
Pourcentage
50
40
30
20
10
0
Affaires
Sciences de la Terre
Ingénierie
Technologie d'ingénierie
Environnement
Resources Humaines
Autres

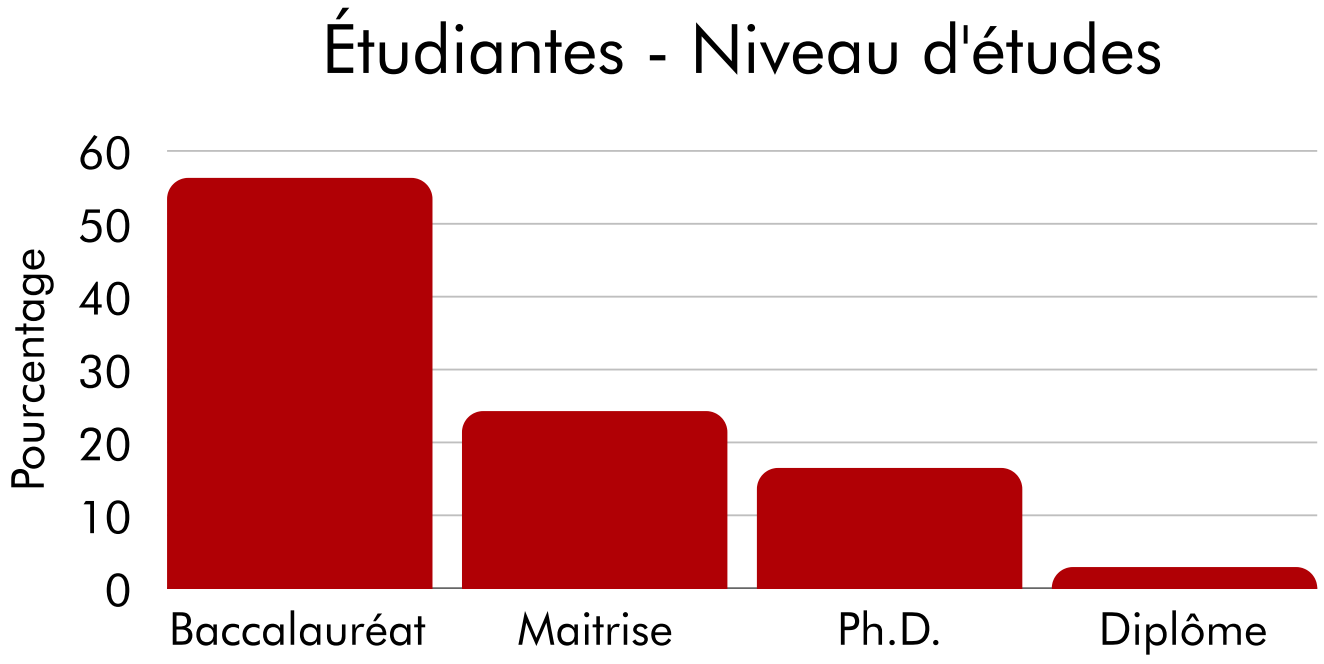
Étudiantes - Niveau d'études
Pourcentage
60
50
40
30
20
10
0
Baccalauréat
Maitrise
Ph.D.
Diplôme

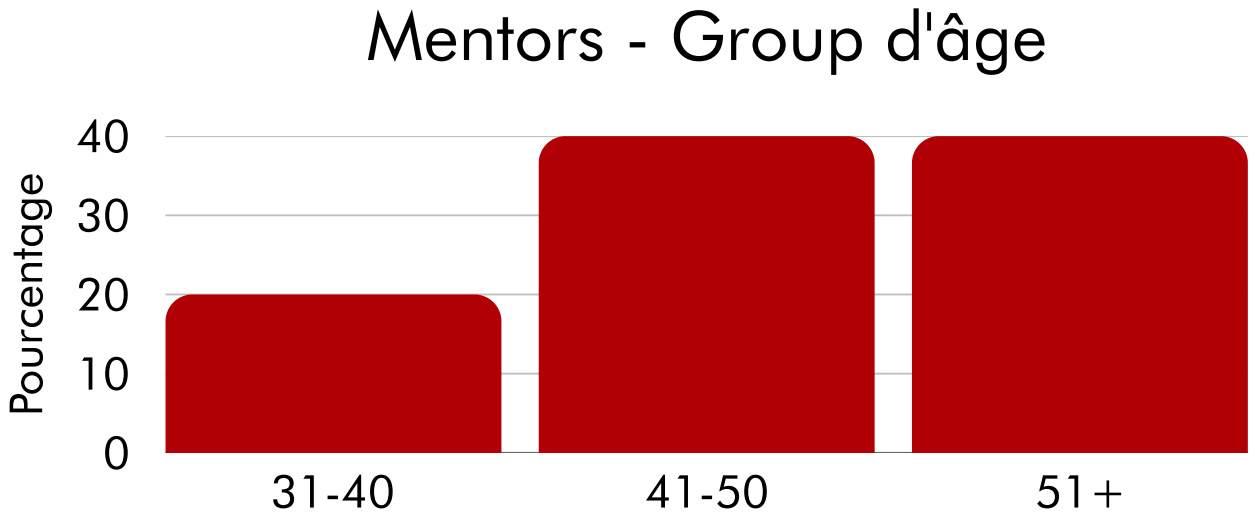
Mentors - Group d'âge
Pourcentage
40
30
20
10
0
31-40
41-50
51+

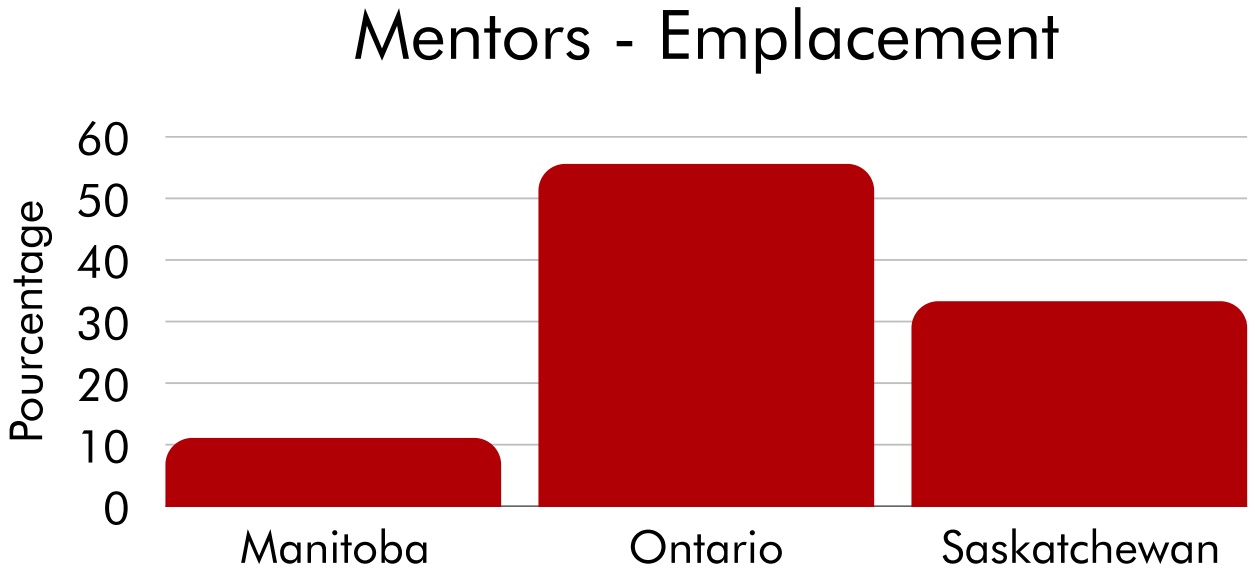
Mentors - Emplacement
Pourcentage
60
50
40
30
20
10
0
Manitoba
Ontario
Saskatchewan

Avez-vous d'autres questions?

Envoyez-nous un courriel :
info@wimcanada.org

Women IN Mining CANADA